

travail. J'espère que le comité pourra tout au moins se mettre à la tâche dès la présente session.

A mon avis, le ministre des Finances a bien exposé la situation lorsqu'il a présenté la mesure le 25 juin dernier. Parlant de l'expansion qu'ont prises les affaires de l'État, il a dit, comme en fait foi la page 4750 des *Débats* du 25 juin 1951:

Toute entreprise de quelque importance pose inévitablement la question de la délégation des pouvoirs. Les opérations financières du gouvernement n'en doivent pas moins être effectuées en tenant dûment compte des rapports traditionnels qui se sont établis, dans le cadre de notre régime parlementaire, entre les pouvoirs législatif et exécutif.

Il a continué en ces termes:

L'augmentation sensible des affaires publiques fait que le Parlement ne peut plus, comme par le passé, s'occuper de tous les détails de l'administration. Le Gouvernement est le bras exécutif du Parlement d'où il tient son autorité; une large mesure de contrôle et de responsabilité est à la fois nécessaire et appropriée.

J'approuve les opinions exprimées par le ministre des Finances (M. Abbott). Il n'y a pas moyen de les contester, mais l'ampleur croissante des affaires de l'État ne permet pas aux membres du Parlement, du Parlement réuni du moins, de s'arrêter à tous les détails qu'étudiait à sa façon le Parlement canadien il y a soixante-quinze ou quatre-vingts ans passés, alors que les affectations étaient relativement beaucoup moins fortes qu'à présent. Cela signifie qu'il nous faut un rouage pour la délégation des pouvoirs. Mais plus ces rouages sont nécessaires, plus faut-il que ces rouages, et surtout les dispositions statutaires, maintiennent la responsabilité du gouvernement envers le Parlement et l'autorité du Parlement sur le gouvernement, surtout à l'égard des dépenses publiques.

J'aimerais lire une ou deux autres phrases de la déclaration que le ministre a faite à cette occasion. On lit à la même page:

En attribuant à l'exécutif les pouvoirs nécessaires on lui donne pleine responsabilité.

C'est ainsi que le ministre a caractérisé le bill. J'espère que ce sera le cas. On lit ensuite:

Bref, on s'est efforcé, au moyen des délégations appropriées de pouvoirs, d'assurer l'exécution des opérations nécessaires selon les meilleures méthodes commerciales sans perdre de vue les concepts essentiels de la souveraineté parlementaire et de la responsabilité de l'exécutif.

Comme je l'ai déjà dit, je m'associe de tout cœur à ces principes et j'espère que lorsque le comité sera chargé de l'étude du bill et qu'il l'examinera article par article, ligne par ligne, il ne les perdra pas de vue, afin de s'assurer que ce bill, qui réorganise nos

rouages financiers en augmentant les pouvoirs de l'exécutif, conservera au Parlement sa maîtrise vis-à-vis de l'exécutif.

Monsieur l'Orateur, même si cela était fait, même après la rédaction du meilleur bill qu'on puisse imaginer, après son examen attentif, voir sa révision et sa modification par un comité, il reste que la direction que le Parlement doit exercer à l'endroit du Gouvernement, les responsabilités de celui-ci envers celui-là exigent bien plus que les dispositions législatives. Il faut que le Parlement reste vigilant. Peut-être ses membres auront-ils à travailler plus consciencieusement encore à leur besogne, après adoption d'une mesure comme celle-ci. Notre fonction consiste à examiner tout ce que nous pouvons examiner. Mais il faut aussi que le Gouvernement convienne volontiers de sa responsabilité à lui vis-à-vis les Chambres. Jamais il ne faut qu'il oublie ce précepte, surtout en ce qui concerne les mesures visant une dépense des deniers publics.

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des observations que nous présentait l'autre jour le représentant de Kamloops (M. Fulton) qui a abordé la question tout entière de l'économie au sein de l'administration. Il y a là, à notre sens, quelque chose à surveiller; il faut que rien en soit négligé pour empêcher le gaspillage des deniers publics. Je reconnais que nous n'avons pas beaucoup eu à dire sur le sujet, mais lorsque le gaspillage est évident nous protestons énergiquement. Nous nous attachons surtout au programme ministériel en matière financière. Nous estimons que le gouvernement devrait prendre des mesures financières propres à faciliter le parfait fonctionnement de notre économie, afin que les Canadiens, partout au Canada, n'aient pas à vivre chichement, mais plutôt qu'ils vivent selon notre capacité productive.

Je viens de dire que néanmoins le Parlement dans son ensemble et le Gouvernement doivent s'intéresser de très près aux questions influant sur l'économie. A ce propos, l'adjoint parlementaire se rappellera qu'en juin dernier, je lui ai signalé un système bien en vogue aux États-Unis, en vertu duquel on encourage les employés de l'État à présenter des propositions aux divers ministères auxquels ils sont attachés. Je songe aux propositions de nature à entraîner des économies ou une efficacité plus grande. J'ai fait observer à l'adjoint parlementaire que les fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral des États-Unis reçoivent certaines récompenses lorsqu'ils présentent des propositions qui font épargner l'argent du Trésor. L'adjoint parlementaire m'a signalé que le projet de